

Communiqué de presse

Papeete, le mercredi 14 juin 2023

Les délais de paiement en Polynésie française en 2021

En 2021, les délais de paiement des entreprises polynésiennes, toutes tailles et tous secteurs confondus, se sont établis en moyenne à 40 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients et à 54 jours d'achats pour les délais fournisseurs, à des niveaux inférieurs au délai maximal autorisé de 60 jours et relativement proches des moyennes constatées dans l'Hexagone (42 jours de délais clients et 48 jours de délais fournisseurs).

La charge du crédit interentreprises¹, mesurée par le solde commercial, a atteint 8,1 jours de chiffre d'affaires en 2021. Elle s'est allégée pour la deuxième année consécutive, soit un repli moyen de 1,9 jour par an. Cette amélioration a été favorisée notamment par l'introduction des dispositifs publics de sauvegarde des entreprises.

Le niveau des délais de paiement présente structurellement de fortes disparités entre secteurs, conditionnées par la nature de l'activité et par la typologie de la clientèle. Les secteurs « services aux entreprises », « construction » et « transports et entreposage » (respectivement 11 %, 8 % et 5 % des entreprises polynésiennes étudiées en 2021) présentent les situations les plus dégradées en termes de délais clients, respectivement 70, 67 et 63 jours de chiffre d'affaires en 2021. En revanche, les entreprises du secteur hébergement-restauration affichent le plus bas niveau de créances clients, représentant seulement 9 jours de chiffre d'affaires en 2021.

La taille semble également influencer la capacité d'une entreprise à négocier les délais de paiement avec ses fournisseurs. Les chiffres témoignent d'une position moins favorable pour les TPE, 50,8 jours contre 60,8 jours pour les PME et 53,3 jours pour les ETI, en 2021.

Les retards de paiement sont restés contenus malgré la crise sanitaire : 25 % des entreprises ont subi un règlement tardif en 2021 et 32 % d'entre elles ont réglé leurs fournisseurs avec du retard. Ces comportements pèsent sur le financement du cycle d'exploitation : en effet, la trésorerie qui aurait été libérée dans l'hypothèse d'un strict respect des dispositions réglementaires est estimée à 5,9 milliards de F CFP, soit 3,1 jours de chiffre d'affaires.

Pour lire la note : [Les délais de paiement en Polynésie française en 2021 - IEOM](#)

¹ Concernant le crédit interentreprises, la situation la plus favorable pour une entreprise est de disposer d'une clientèle de particuliers réglant ses achats comptant et de payer ses fournisseurs selon les dispositions prévues par la loi du Pays. Ce type d'entreprises présente le plus souvent un solde commercial négatif. Les autres entreprises, travaillant exclusivement avec une clientèle professionnelle, affichent généralement un solde commercial positif. Cette situation génère un besoin de trésorerie à financer.

L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : N. DUPONT-TEAHA ☎ 40 50 65 02, ✉ nathalie.dupont@ieom.pf